

CH-3003 Berne, FBMEL / BLW/sti

Aux services cantonaux chargés des améliorations foncières

Référence: Votre référence: Personne en charge du dossier: sti Berne, le 28 janvier 2019

Travaux d'ingénieurs lors d'améliorations foncières Adaptation des bases de calcul des honoraires 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons comme suit sur les honoraires 2019 s'appliquant aux travaux d'ingénieurs lors d'améliorations foncières :

En vertu des

- accords du 20 novembre 1996 concernant les TH 4/78 et 5/84, complétés le 6 juin 2005 avec IGS (Ingénieurs-Géomètres Suisses) <u>ici</u>,
- recommandations communes d'IGS et suissemelio (auparavant ASASCA¹) concernant les honoraires pour travaux de construction dans des conditions de concurrence du 1er décembre 2005 ici,
- décisions de la commission paritaire « Base de prix » du 21 novembre 2017,
- recommandations de la KBOB (Coordination des services fédéraux de la construction et des immeubles, d'un commun accord avec les cantons/DTAP et les villes/UVS) du 1^{er} décembre 2018 relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs 2019 <u>ici</u>,

les facteurs d'application et taux d'honoraires 2019 se présentent comme suit :

Service de contact pour Honoraires et Soumission Anton Stübi Tél. +41 58 462 26 36, Fax +41 58 462 26 34 anton.stuebi@blw.admin.ch

¹ Association suisse pour les améliorations structurelles et les crédits agricoles

1 Tarif d'honoraires 4/78 pour les travaux géométriques effectués dans le cadre de remaniements parcellaires, facteurs d'application

| | 2009 | 2010 | 2011/12 | 2013 | 2014/15 | 2016/17 | 2018 | 2019 |
|---------|------|------|---------|------|---------|---------|------|------|
| TH 4/78 | 2.34 | 2.33 | 2.33 | 2.32 | 2.32 | 2.29 | 2.31 | 2.32 |

Ces facteurs d'application FA peuvent aussi être utilisés pour déterminer le renchérissement des honoraires calculés d'après les prestations et des honoraires globaux d'offres concernant des travaux géométriques à réaliser dans le cadre de remaniements parcellaires. Le FA de l'année dans laquelle l'offre a été présentée sert de base (FA_{Base}). Le taux de renchérissement pour les prestations partielles fournies dans l'année x s'élève à t_x en pour-cent des taux de l'offre : $t_x = [(AF_x/AF_{Base}) - 1] \cdot 100$.

2 Tarif d'honoraires 5/84 pour les travaux de génie rural avec contrats en cours, tarif C (unité de longueur), facteurs d'application

| | 2009 | 2010 | 2011/12 | 2013 | 2014/15 | 2016/17 | 2018 | 2019 |
|---------|------|------|---------|------|---------|---------|------|------|
| TH 5/84 | 1.84 | 1.83 | 1.83 | 1.82 | 1.82 | 1.80 | 1.81 | 1.82 |

Récapitulation pluriannuelle des facteurs d'application

Étant donné qu'il existe déjà un tableau récapitulatif portant sur plusieurs années pour la mensuration officielle, les facteurs d'application pour les honoraires relatifs à des travaux d'améliorations foncières (4/78 et 5/84) sont tenus à jour dans la même liste, voir le site internet de www.cadastre.ch -> Guide de la mensuration officielle -> Gestion -> Adjudication des travaux & contrats -> Facteurs d'application.

3 Calcul des variations de prix lors d'accords relatifs aux honoraires

Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux recommandations KBOB.

4 Taxe sur la valeur ajoutée TVA 2019

Pour les prestations d'ingénieurs qui seront fournies en 2019, le taux de TVA est de **7,7 %**. La TVA **n'est pas** comprise dans les facteurs d'application susmentionnés. Pour plus d'informations concernant la TVA, voir le lien suivant : ici

5 Frais accessoires

Les frais accessoires doivent être pris en compte dans les honoraires convenus (les frais internes de bureau ne pouvant pas être facturés), à l'exception des frais de reproduction pour les travaux demandés par le mandant (tels que rapports, plans, dossier d'appel d'offres).

Pour les taux, voir les recommandations et taux 2019 de la KBOB.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

suissemelio

Association suisse pour le développement rural

Joël Bader Président

Copie à :

- Office fédéral de la topographie, Direction fédérale des mensurations cadastrales, Lindenweg 50, 3084 Wabern
- KBOB, Fellerstrasse 21, 3003 Berne
- IGS, Secrétariat Centre Patronal, Kapellenstrasse 14, 3011 Berne
- OFAG, secteur Améliorations foncières, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne